

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21.190

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 08 décembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 décembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Patrick MARENGO
M. Philippe CAU représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT
M. Raynald RIMBAULT représenté M. Gérard FILOCHE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

M. Julien DURESSAY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) DE LA VILLE DE ROYAN- ANNÉE 2020

RAPPORTEUR : Mme DAVID

VOTE : UNANIMITÉ

Il est communiqué à l'assemblée délibérante le Rapport Social Unique pour la Ville de Royan, pour l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- de la communication du rapport social unique Ville de Royan, pour l'année 2020, joint à la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENCO

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrick MARENCO', is written over the printed name and extends upwards into the text area.

VILLE DE ROYAN



VILLE DE ROYAN

PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020 À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Cadre réglementaire

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit, dans son article 5, que l'ensemble des administrations élabore chaque année un rapport social unique (RSU) se substituant au bilan social. Le décret n° 2020-1495 du 30 novembre 2020 fixe les conditions et modalités de mise en œuvre pour les 3 versants de la fonction publique.

Le RSU rassemble en un seul document des indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines. Il est établi autour de plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail ...



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

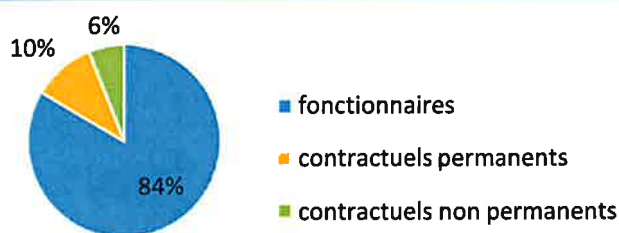
COMMUNE DE ROYAN

Cette synthèse reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020 et a été soumise au Comité Technique le 30 Novembre 2021.

Effectifs

450 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 376 fonctionnaires
- > 47 contractuels permanents
- > 27 contractuels non permanents



17 % des contractuels permanents en CDI

3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

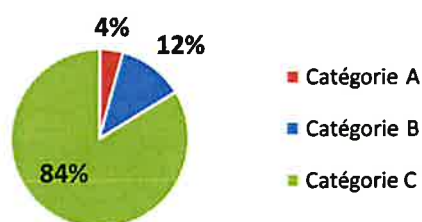
- ▮ 22 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ▮ 41 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ▮ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

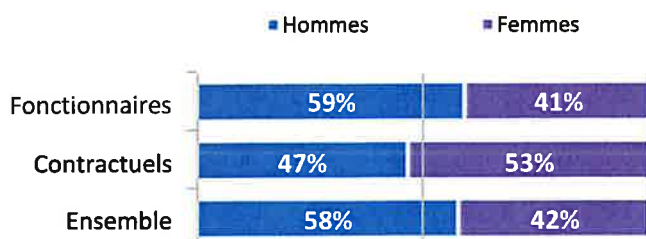
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	15%	23%
Technique	55%	50%	54%
Culturelle	3%	21%	5%
Sportive	2%	2%	2%
Médico-sociale	2%	6%	3%
Police	6%		5%
Incendie			
Animation	8%	6%	8%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

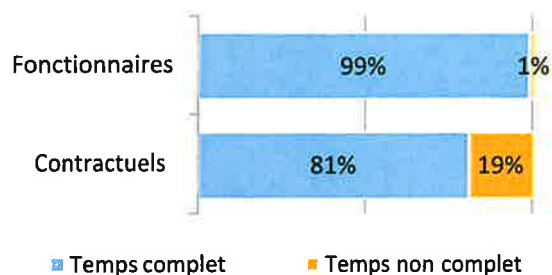


Les principaux cadres d'emplois

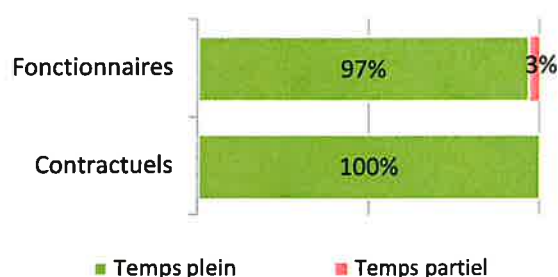
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	43%
Adjointes administratifs	19%
Agents de maîtrise	8%
Adjointes d'animation	7%
Agents de police municipale	4%

— Temps de travail des agents permanents

📄 Répartition des agents à temps complet ou non complet



📄 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



📄 Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	17%	50%
Administrative	3%	14%

📄 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel
6% des femmes à temps partiel

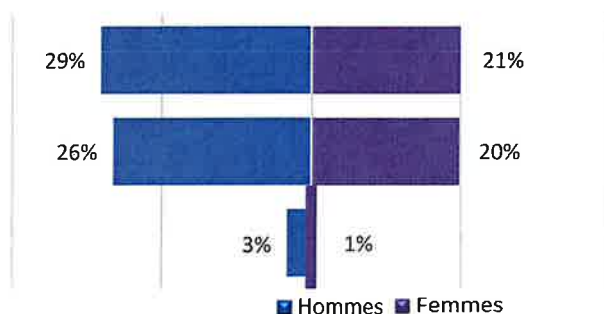
— Pyramide des âges

📄 En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,49
Contractuels permanents	41,76
Ensemble des permanents	47,53
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	35,28

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

📄 430,61 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 370,44 fonctionnaires
- > 34,31 contractuels permanents
- > 25,86 contractuels non permanents

783 710 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	18,18 ETPR
Catégorie B	44,79 ETPR
Catégorie C	341,78 ETPR

— Positions particulières

- > 3 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 1 agent en congés parental
- > 14 agents en disponibilité

- > 1 agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > 1 agent détaché dans une autre structure
- > 4 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

En 2020, 16 contractuels permanents nommés stagiaires

Effectifs		
Effectif janvier 2020		Effectif décembre 2020
426 agents		432 agents
(hors emplois non statutaires)		
Variation des effectifs entre janvier et décembre 2020		
Fonctionnaires	↗	2,45%
Contractuels	↘	-5,00%

Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	43%
Fin de contrats remplaçants	35%
Mise en disponibilité	11%
Démission	8%
Congé parental	3%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	54%
Remplacements (contractuels)	20%
Voie de mutation	17%
Recrutement direct	6%
Réintégration et retour	3%

Évolution professionnelle

7 bénéficiaires d'une promotion interne nommés

répartition : 6 hommes et 1 femme

142 avancements d'échelon et 24 avancements de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun lauréat d'un concours

Sanctions disciplinaires

2 sanctions disciplinaires prononcées en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	2	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	50%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 48,29 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	38 652 784 €	Charges de personnel*	18 663 993 €	➔	Soit 48,29 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	11 953 635 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	560 960 €
Primes et indemnités versées :	2 675 318 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	474 206 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	42 601 €		
Supplément familial de traitement :	65 902 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

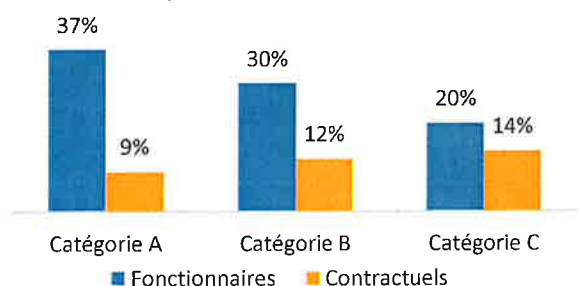
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	65 666 €	s	45 366 €		27 649 €	21 459 €
Technique	69 672 €		38 692 €	31 579 €	26 820 €	20 584 €
Culturelle		s	34 670 €	26 486 €	25 259 €	s
Sportive	s		35 549 €	s		
Médico-sociale	42 222 €	s	s		24 022 €	s
Police			56 645 €		35 722 €	
Incendie						
Animation			36 329 €		23 124 €	20 504 €
Toutes filières	64 458 €	44 931 €	39 660 €	28 403 €	27 187 €	20 743 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,38 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	23,08%
Contractuels sur emplois permanents	12,89%
Ensemble	22,38%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- 33072 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- 32,75 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

> en 2020, 20 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

en 2020, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

En moyenne, 21 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 19,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,56%	3,14%	3,52%	0,64%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,77%	5,28%	5,71%	0,64%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,43%	7,24%	10,07%	3,02%

- Les agents ont bénéficié de 25 jours de congés au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1er janvier 2002).
- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 22,5 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

33 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 7,3 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 17 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

23 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 91 % sont fonctionnaires
- 83 % sont en catégorie C
- 20 256 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

CONSEILLER DE PRÉVENTION

1 Conseiller de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

95 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 8 435 €

Coût par jour de formation : 89 €

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 49 267 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

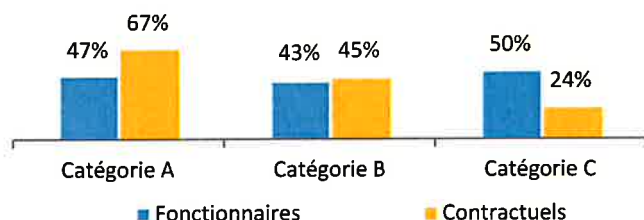
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : décembre 2020 en 2020

Formation

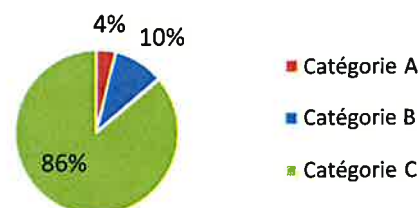
En 2020, 47,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



753 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : > 1,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	46%
Autres organismes	53%
Interne à la collectivité	1%

144 741 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	50%
Autres organismes	43%
Frais de déplacement	7%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	38 495 €
Montant moyen par bénéficiaire	116 €

L'action sociale de la collectivité

La collectivité ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents (titres restaurant)

Relations sociales

Jours de grève

31 jours de grève (sur mot d'ordre national) recensés en 2020

Commissions Administratives Paritaires

1 réunion en 2020 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

1 réunion en 2020 dans la collectivité

Comité Technique Local

3 réunions du Comité Technique
4 réunions du CHSCT